



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2<sup>ème</sup> séance de l'annéeSéance du 21 mars 2025

Date de convocation :

Le 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 21 mars, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

**Étaient présents : 29 conseillers communautaires**

<b><u>Nombre conseillers :</u></b>
En exercice : 48
Présents : 29 (dont 16 en visioconférence*)
Votants : 33 (dont 4 pouvoirs)
▪ Dont pour : 33
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

**Président** : M. Eric JALTON

**Vice-présidents** : M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- M. Georges BREDENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> viceprésident)\*- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)\*- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)\*- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)\*

**Autres membres du bureau** : M. Pierre THICOT\*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- M. Georges DAUBIN\*- M. Jean-Luc CELIGNY\*- Mme Tania GALVANI\*- M. Fabert MICHELY

**Autres conseillers communautaires** : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS\*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS\*- Mme Sandra ENJARIC\*- Mme Jaqueline FAVORINUS- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL\*- Mme Marie-Camille MOUNIEN\*- M. Alix NABAJOTH\*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadège THEOPHILE\*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS\*- M. Come Philibert MOUEZA

**Secrétaire de séance :**

M. Chazy CIRANY

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4**

<i>Délibération n°2025.03.02/643</i>
<b>Compte-rendu des décisions prises par le président et le bureau en vertu des délégations de compétences de principe accordées par le conseil communautaire</b>

**Vice-présidents** : M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président) à Mme Tania GALVANI

Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente) à Mme Marie-Camille MOUNIEN

**Autres conseillères communautaires** : Mme Magali MARCIN à M. Teddy FOULE

Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE à M. Fulbert HENRY

**Nombre de conseillers absents excusés : 9**

**Vice-présidents** : M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autre conseiller communautaire** : M. Fred EUSTACHE

En cours de séance :

**Autres membres du bureau** : Mme Corinne PETRO- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. William SURDIN- Mme Lyliane PIQUION

**Autre conseillère communautaire** : Mme Maddly GARGAR

**Rapporteur**

M. Eric JALTON

Le président

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : **26 MARS 2025**- publication sur le site internet  
ou notification, le : **26 MARS 2025****Nombre de conseillers absents non excusés : 6**

**Autres conseillers communautaires** : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Rosan RAUZDUEL- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

- VU le code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L5211-9 et L5211-10 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/03 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau ;
- VU la délibération n°2020.07.01/03 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection des vice-présidents de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/05 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection des autres membres du bureau de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au bureau communautaire ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président ;

Conformément aux dispositions des articles L5211-10 du code général des collectivités territoriales et en application des délibérations du conseil communautaire n°2020.07.01/09 du 11 juillet 2020 et n°2021.05.04/155 du 28 mai 2021 portant délégation de certaines attributions du conseil respectivement au bureau communautaire et au président, ce dernier rend compte des travaux du bureau ainsi que des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1-** De **prendre acte** du compte-rendu des décisions prises par le président et le bureau communautaire dans le cadre des délégations consenties par le conseil communautaire lors de ses séances des 11 juillet 2020 et 28 mai 2021.

**ARTICLE 2-** De prendre acte de la notification de l'ordre du tableau du conseil communautaire tel qu'il figure en annexe.

**ARTICLE 3-** D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4-** Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le préfet de la Région Guadeloupe, représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à l'ensemble des conseillers communautaires ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **26 MARS 2025**

Le président de séance

Le président



Eric JALTON

Le secrétaire de séance

Le 10<sup>ème</sup> vice-président




Chazy CIRANY

- Délibération transmise à Monsieur le préfet de la Région Guadeloupe, représentant de l'Etat, le **26 MARS 2025**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le **26 MARS 2025**
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le **26 MARS 2025**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **26 MARS 2025**
- Délibération transmise à l'ensemble des conseillers communautaires, le **26 MARS 2025**
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le **26 MARS 2025**